

Comment renforcer la compétitivité de la place suisse de gestion de fortune ?

Christoph B. Gloor, Associé, La Roche & Co, Bâle
Président de l'Association de Banques Privées Suisses
Berne, le 20 janvier 2015, entretiens avec la presse
Seul le texte prononcé fait foi.

Mesdames et Messieurs,

Après l'exposé essentiellement économique de Boris Collardi, le mien sera plus juridique. Les questions dont je vais parler sont par nature complexes et arides, ce dont vous ne me tiendrez pas rigueur. Je vais donc commencer par l'essentiel : la Suisse doit renforcer sa compétitivité si elle veut rester une place financière de référence.

L'an dernier, mon intervention était consacrée à la question légèrement hérétique de savoir si le groupe d'experts Brunetti chargé de développer la stratégie en matière de marchés financiers allait mettre en œuvre une stratégie compétitive ou un nouveau « Swiss finish ».

Le Prof. Brunetti a livré son rapport final au début du mois de décembre. Il ne plaide pas pour davantage de « Swiss finish » mais vise à relever quatre défis : (i) concevoir un processus législatif efficient ; (ii) maintenir et améliorer l'accès au marché ; (iii) améliorer l'environnement fiscal et (iv) garantir la stabilité du système.

S'ils ne sont pas nouveaux, ces quatre défis sont bien réels. Permettez-moi de commenter brièvement les conclusions du groupe d'experts. Je pense qu'elles vont globalement dans le bon sens. A condition d'être mises en œuvre, elles peuvent renforcer la compétitivité de notre place financière.

- A propos de l'efficience du processus législatif et réglementaire, j'observe que l'essentiel a déjà été dit en 2005 dans un document publié par les autorités fédérales¹. Les bonnes intentions affichées à l'époque n'ont pas encore – en tout cas pas suffisamment – été mises en œuvre, peut-être à cause de la crise financière. En l'état, nous sommes heureux que ce point ait été remis à l'ordre du jour.
- Je reviendrai à l'instant sur l'accès au marché, car c'est là, depuis des années, une de nos principales préoccupations. En outre, la situation ne s'est pas améliorée au cours de ces derniers douze mois, bien au contraire.

¹ Cf. « Lignes directrices applicables à la réglementation des marchés financiers – pour une réglementation des marchés financiers proportionnée aux buts visés, économe et efficace », publiées conjointement par l'Administration fédérale des finances, la Commission fédérale des banques et l'Office fédéral des assurances privées, septembre 2005

- La question fiscale est aussi essentielle. J'y reviendrai aussi.
- Enfin, le chapitre que le groupe d'experts a consacré aux risques économiques ne manque pas d'intérêt. C'est même le seul qui comporte des propositions à la fois concrètes et inédites. Ceci est d'ailleurs un peu préoccupant. En effet, la Suisse s'est attachée depuis des années à renforcer la stabilité et l'intégrité de sa place financière. Elle continue de le faire et on ne saurait l'en blâmer, mais cela ne la rend pas plus compétitive pour autant.

Certains prédisent déjà le déclin de notre place financière. Sur la foi d'observations récentes, on ne peut leur donner complètement tort. L'objectif consistant à renforcer la compétitivité de notre pays se heurte en effet à deux tendances lourdes : d'une part, le cadre fiscal et réglementaire devient toujours plus exigeant et, d'autre part, l'économie européenne est moins dynamique que celles d'autres régions du monde. Cela dit, la Suisse a des atouts uniques. Elle doit tout faire pour les conserver et en développer de nouveaux.

Pour y parvenir, elle devrait faire évoluer ses conditions-cadre en tenant compte de trois mots-clés : l'ouverture, la prévisibilité et le « benchmarking ».

Ouverture

La nécessité d'ouverture devrait être une évidence pour un pays comme la Suisse. Or elle ne l'est plus, car les forces de repli se manifestent aussi bien chez nous que chez nos partenaires. Il serait trop long d'analyser les raisons de cette évolution malheureuse. Elle relève de considérations politiques autant qu'économiques. Pour notre secteur comme pour l'économie toute entière, cela représente un danger considérable.

Concrètement, les besoins d'ouverture de nos banques se concentrent sur deux aspects :

- Premièrement, pour offrir des services de qualité à leurs clients, nos établissements doivent pouvoir bénéficier d'un accès suffisant à une main d'œuvre de classe mondiale. Il n'est pas possible de s'imposer face à la concurrence internationale si l'on ne dispose pas des meilleurs spécialistes. En football, il arrive au club de ma ville de Bâle de faire bonne figure dans la « Champions League » européenne. Si le FC Basel devait renoncer à une partie de ses joueurs étrangers, il serait vite éliminé. Or la Suisse est l'un des principaux piliers de la ligue mondiale de la gestion de fortune. Elle n'a aucune chance de le rester sans recourir à ses meilleurs éléments. Il est essentiel que la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse tienne compte de cette nécessité.
- Le second aspect lié à l'ouverture concerne l'accès au marché. Si l'année 2014 nous a appris une chose, c'est que ce point est lié au précédent. Comment voulons-nous convaincre nos partenaires de s'ouvrir à nous si nous nous refermons nous-mêmes ? Le rapport du Prof. Brunetti montre des voies à suivre, mais ses considérations restent théoriques et sont subordonnées à des considérations politiques. L'accès au marché doit être amélioré de différentes manières : par des accords avec nos principaux partenaires, par l'application du principe d'équivalence ou encore par le biais d'un accord sur les services financiers avec l'UE. Nous sommes favorables à toutes ces options, qui ne s'excluent pas mutuellement. L'important, c'est de passer au plus vite de la parole aux actes. Chaque année de perdue représente autant de risques de voir des établissements suisses déplacer des opérations à l'étranger. Or ceci est négatif à deux titres : d'abord, cela prive notre pays d'emplois et de la valeur ajoutée qu'ils génèrent ; ensuite cela nuit à la diversité de l'offre, car une telle démarche n'est possible que pour les banques à partir d'une certaine taille.

Prévisibilité

Si nous avons besoin d'ouverture, nous devons aussi pouvoir travailler dans un cadre juridique stable. Mais le monde évolue, si bien que la prévisibilité de ce cadre me paraît encore plus importante que sa stabilité. Cela a longtemps été l'un des principaux avantages compétitifs de la Suisse. C'est encore en partie vrai car la manière dont nos lois sont élaborées nous évite en principe d'être pris par surprise. Nos clients l'apprécient énormément.

Pourtant, ces dernières années, les choses ont changé, et pas toujours dans le bon sens. Ceci a nui à la prévisibilité des conditions-cadre. Nous sommes bien conscients que, dans certains cas, cette évolution est inévitable, comme on l'a vu le 9 février dernier. Il arrive aussi que la Suisse soit mise sous pression par des coalitions de pays à géométrie plus ou moins variable. Elle peut bien sûr se défendre sur le terrain diplomatique, mais la Suisse finit en général par s'adapter. Elle doit surtout faire en sorte de ne pas être discriminée, ce qui est le plus important. Enfin, il reste tous les autres cas – et ce sont de loin les plus nombreux – où notre pays garde toute sa liberté de choix. C'est là qu'il importe de faire porter les efforts pour améliorer la prévisibilité du cadre juridique.

Le groupe d'experts Brunetti a formulé des propositions dans ce sens. Elles visent à structurer plus efficacement le processus de réglementation. Sans entrer dans les détails techniques, je dirai simplement que nous y sommes très favorables.

Sur un plan plus concret, la Suisse s'est attelée l'an dernier à une grande réforme de l'architecture de son droit financier. Il est essentiel que ces nouvelles lois (FinfraG, FidleG et FiniG) renforcent la prévisibilité de nos conditions-cadre et qu'elles soient dépourvues de tout « swiss finish » désavantageant nos instituts par rapport à leurs concurrents à l'étranger. A vrai dire, certaines propositions du Conseil fédéral allaient dans un sens opposé, mais le bruit court que les plus discutables ne se retrouveront pas dans les projets de lois soumis au Parlement. Si cela se confirme, nous en serons heureux.

« Benchmarking »

Je voudrais maintenant conclure mes remarques en examinant la troisième notion, qui est celle de « benchmarking ». Ce terme anglais se réfère à notre aptitude à mesurer notre capacité concurrentielle dans chaque domaine. Cette notion est moins générale et plus concrète que celle de compétitivité. A ce propos, l'effort devrait porter sur deux thèmes principaux : la réglementation et la fiscalité. Nous devrions éviter par principe toute mesure qui handicape la place financière suisse par rapport à ses concurrentes étrangères.

Permettez-moi de me concentrer ici sur les questions fiscales, où de gros travaux sont en cours. J'évoquerai quatre dossiers mais, rassurez-vous, sans entrer dans les détails !

Le premier dossier concerne la mise en place de l'échange automatique de renseignements fiscaux jusqu'en 2017. Notre place financière ne peut plus compter sur le secret bancaire en matière fiscale, un avantage compétitif qui lui était amèrement reproché par de nombreux pays et organisations. Dans la mesure où les règles seront les mêmes pour tous, nous pourrions nous passer de cet avantage. Mais il est absolument vital que le *level playing field* tant vanté par l'OCDE soit bel et bien respecté. Or ceci n'est pas encore assuré, loin de là. C'est pour nous un sujet de préoccupation. Nous attendons du Conseil fédéral qu'il soit très vigilant à ce propos. C'est le premier cas de « benchmarking » à respecter coûte que coûte.

Le deuxième dossier concerne la réforme de l'impôt anticipé. Une procédure de consultation a été ouverte à ce sujet peu avant Noël. Le but est avant tout de rendre plus compétitif le marché suisse des capitaux. C'est objectif est louable, mais il importe de ne pas oublier dans la foulée les intérêts de la place suisse de gestion de fortune. Car, à n'y prendre garde, la perception de

l'impôt anticipé par les agents payeurs risque de se transformer en source supplémentaire de coûts pour nos banques, ce qu'il faut à tout prix éviter. A ce sujet, nous nous demandons s'il ne serait pas préférable de procéder à une réflexion plus globale concernant l'imposition domestique des revenus de l'épargne. Ceci permettrait sans doute d'imaginer un système plus efficace.

Le troisième point concerne notre sujet fétiche, l'impôt le plus handicapant pour la gestion de fortune en Suisse. Il s'agit du droit de timbre de négociation, un impôt qui ne résiste à aucune analyse comparative dans un environnement international sans « Financial Tax Transaction » (FTT). Nous avons lu avec intérêt que le groupe d'experts Brunetti, au sein duquel les autorités étaient très bien représentées, n'était pas opposé à un réaménagement de cet impôt compte tenu des discussions internationales relatives à la FTT. C'est pour nous une source d'espoir, même si nous sommes encore loin du but.

Je vous ferai grâce d'aborder ici en détail le quatrième dossier, sans doute le plus complexe de tous, à savoir la 3^{ème} Réforme de l'imposition des entreprises. Ce sujet mériterait un exposé séparé à lui tout seul et il ne concerne que par la bande notre secteur d'activités. Qu'il me soit tout de même permis de dire que nous ne comprenons pas pourquoi le Conseil fédéral a jugé bon d'y intégrer un thème qui n'a rien à voir avec l'imposition des entreprises, puisqu'il s'agit de celle des gains privés en capital. Cet impôt a été rejeté en votation populaire il y a un peu plus de dix ans par tous les cantons et par deux votants sur trois. Il est essentiel que cette proposition soit retirée de la réforme. Si le Conseil fédéral souhaite rouvrir ce débat, cela doit faire partie d'une discussion plus globale sur la fiscalité de l'épargne domestique, que nous appelons par ailleurs de nos vœux.

* * *

Mesdames et Messieurs, pour conclure, je voudrais encore dire ceci : la Suisse est une petite économie ouverte. Sa force est fondée sur l'ouverture, pas sur le repli sur soi. Une de ses principales forces réside dans sa stabilité et, plus encore, sur la prévisibilité de son cadre législatif. Enfin, elle a montré qu'elle pouvait être très compétitive. Dans le domaine de la gestion de fortune, sa place financière occupe même le premier rang mondial. Mais, pour garder ce rang, notre pays devra se plier à une discipline : celle de se comparer, dans tous les domaines qui comptent, aux concurrents qui veulent lui ravir cette première place.